

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du

11 AVR. 2017

fixant les circonscriptions électorales relatif aux élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 242-7 à R. 242-30 ;

Vu le décret n°2017-514 du 10 avril 2017 relatif à la réforme de l'ordre des vétérinaires ;

Vu l'arrêté en date du 16 mars 2017 fixant les régions ordinales et les circonscriptions disciplinaires de l'Ordre des vétérinaires ;

Vu l'arrêté en date du 21 mars 2017 fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

Arrête

Article 1

Le nombre de conseillers à élire par région ordinale et par circonscription électorale pour les élections fixées par arrêté du 21 mars susvisé est précisé en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 11 avril 2017

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAÏN

ANNEXE

Régions Ordinales	Circonscriptions électorales concernées	Nombre de circonscription électorale	Nombre de conseillers à élire par circonscription électorale
AUVERGNE-RHONE-ALPES	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	1	9 conseillers à élire
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	<u>Circonscription N° 1</u> : Côte-d'Or (21), Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89) <u>Circonscription N° 2</u> : Doubs (25), Jura (39), Haute-Saône (70), Territoire-de-Belfort (90)	2	Circonscription N°1 : 3 conseillers à élire Circonscription N°2 : 2 conseillers à élire
BRETAGNE	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	1	7 conseillers à élire
CENTRE – VAL DE LOIRE	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)	1	4 conseillers à élire
GRAND-EST	<u>Circonscription N° 1</u> : Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) <u>Circonscription N°2</u> : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52) <u>Circonscription N°3</u> : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Vosges (88)	3	Circonscription N°1 : 2 conseillers à élire Circonscription N° 2 : 3 conseillers à élire Circonscription N°3 : 4 conseillers à élire
HAUTS-DE-FRANCE	<u>Circonscription N° 1</u> : Nord (59), Pas-de-Calais (62) <u>Circonscription N° 2</u> : Aisne (02), Oise (60), Somme (80)	2	Circonscription N°1 : 4 conseillers à élire Circonscription N°2 : 4 conseillers à élire
ILE-DE-FRANCE et départements d'outre-mer	<u>Circonscription N°1</u> : Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) <u>Circonscription N° 2</u> : Guadeloupe (971), Martinique (972), Guyane (973), La Réunion (974), Mayotte (976)	2	Circonscription N°1 : 8 conseillers à élire Circonscription N°2 : 1 conseiller à élire
NORMANDIE	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)	1	6 conseillers à élire
NOUVELLE AQUITAINE et collectivités d'outre-mer	<u>Circonscription N°1</u> : Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Saint-Pierre-et-Miquelon (975), Wallis-et-Futuna (986), Polynésie Française (987), Saint-Barthélemy (977), Saint-Martin (978), Nouvelle-Calédonie (988) <u>Circonscription N°2</u> : Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Haute-Vienne (87) <u>Circonscription N°3</u> : Charente (16), Charente-Maritime (17), Deux-Sèvres (79),	3	Circonscription N°1 : 5 conseillers à élire Circonscription N° 2 : 2 conseillers à élire Circonscription N°3 : 3 conseillers à élire

	Vienne (86)		
OCCITANIE	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)	1	10 conseillers à élire
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	1	7 conseillers à élire
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CORSE	<u>Circonscription N°1</u> : Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) <u>Circonscription N°2</u> : Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Vaucluse (84) <u>Circonscription N°3</u> : Corse (20)	3	<u>Circonscription N°1</u> : 5 conseillers à élire <u>Circonscription N°2</u> : 2 conseillers à élire <u>Circonscription N°3</u> : 1 conseillers à élire